

l'industrie. Environ le tiers de l'aide totale accordée a visé les industries minière et manufacturière, tandis que 27 % a servi à financer des activités liées à l'alimentation en énergie et en eau. Les secteurs du transport, des communications, des pêches et du développement rural ont aussi bénéficié des interventions du Fonds.

À la fin de 1997, près de 1,8 milliard de dollars US avaient été accordés en tout par le Fonds d'Abou Dhabi. De plus, à la fin de la même année, le montant total des subventions versées à 11 pays arabes et africains dans le cadre du Fonds atteignait 130 millions de dollars US. Le montant des prêts avec participation au capital s'établissait à 121 millions de dollars US et celui des prêts et des subventions administrées pour le compte du gouvernement atteignait 2,2 milliards de dollars canadiens. En 1997 seulement, le Fond d'Abou Dhabi pour le développement a engagé 68 millions de dollars US et déboursé au total 74 millions de dollars US (conséquence d'une augmentation des subventions surtout).

L'échéance des prêts consentis dans le cadre du Fonds varie de 10 à 25 ans, selon le pays bénéficiaire et la nature du projet financé, et un différé d'amortissement de 3 à 10 ans est prévu. Les taux d'intérêt, qui comprennent des frais de 0,5 %, se situent entre 2 et 6 %.

Les modalités de chaque opération de prêt sont établies par le conseil d'administration. Des conditions plus avantageuses sont accordées pour les projets d'infrastructure et de développement rural; les conditions sont moins avantageuses pour les projets liés aux secteurs de l'industrie et du tourisme. En règle générale, les prêts sont consentis pour de grands projets d'infrastructure, tandis que les subventions sont accordées pour des projets sociaux. Le Fonds ne finance pas des programmes.

Les prêts sont accordés à un gouvernement, à une compagnie ou à un organisme public avec la garantie du gouvernement d'Abou Dhabi. Les achats sont assujettis aux procédures internationales d'appel d'offres.